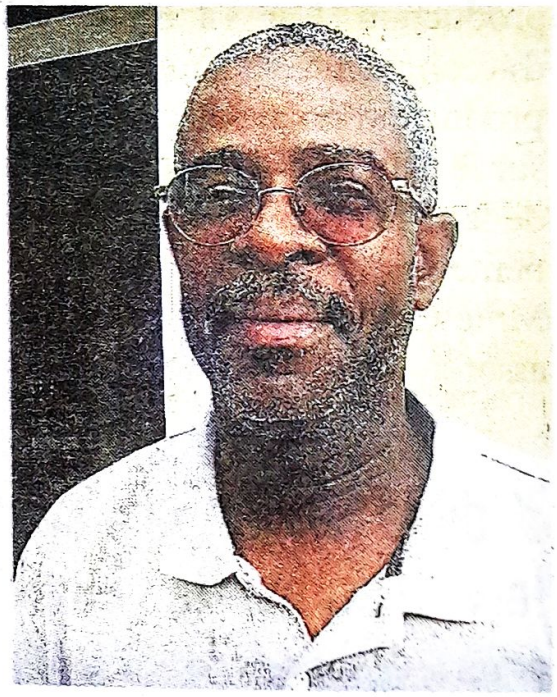
Il existait déjà un Capes. L'année prochaine, il sera possible de passer l'agrégation de créole. Il s'agit d'une avancée majeure dans la reconnaissance de cette langue.

Par **Jean-Marc Atsé**
j-m.atse@agmedias.fr

Une agrégation, le plus prestigieux des concours de l'enseignement, a été créée en 2017 pour les « langues de France ». Plusieurs langues régionales ont été proposées en option de cette agrégation : d'abord le breton, le corse et l'occitan-langue d'oc, puis le basque et le catalan, et désormais les créoles de Martinique, de Guadeloupe et de la Réunion ainsi que le tahitien. Après la création du Capes créole en 2001, la mise en place d'une agrégation constitue une avancée majeure dans la reconnaissance de cette langue et une prise en compte des travaux de recherche menée sur celle-ci, notamment par le Gérec-f (*). D'autant que la France reste un pays jacobiniste qui a tardé à signer la charte européenne des langues régionales et minoritaires. « C'est le combat des professeurs Jean Bernabé, Raphaël Confiant et d'autres universitaires qui porte ses fruits », explique Max Bélaise, maître de conférence en cultures et langues régionales, et responsable de la licence LCR, à l'université des Antilles. « Pour les enseignants certifiés de créole, c'est aussi une forme de reconnaissance puisque jusqu'à présent, le concours de l'agrégation existait dans de nombreuses disciplines mais pas pour le créole ». Les étudiants (certifiés de créole et titulaires d'un master 2 langues et cultures régionales) pourront ainsi s'inscrire à l'agrégation entre octobre et novembre prochains, ils passeront le concours entre mars et juin 2020. L'agrégation s'adresse aux personnes qui souhaitent enseigner au lycée, dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), dans les sections de techniciens supérieurs (BTS) ou au sein des universités en tant que professeur agrégé (Prag).

Ce n'est plus un sujet polémique

« Le programme, de niveau master 2, n'a pas encore été publié », précise Max Bélaise. « En attendant, nous préparons la création d'un diplôme universitaire (DU) de préparation à l'agrégation de



« C'est le combat des professeurs Jean Bernabé, Raphaël Confiant et d'autres universitaires qui porte ses fruits », explique Max Bélaise, responsable de la licence LCR, à l'université des Antilles.



Aujourd'hui, les élèves peuvent bénéficier, dès l'école primaire, de cours en créole.

créole ». A l'évidence, l'enseignement de la langue créole n'est plus un sujet polémique, il est loin le temps où cette langue était « interdite » à l'école, tout au moins dans les salles de classe. Aujourd'hui, les élèves peuvent bénéficier, dès l'école primaire, de cours en créole dispensés par des enseignants ayant passé le concours de recrutement des professeurs des écoles spécial langue régionale créole de la Martinique. Et l'expérience peut continuer au collège et au lycée, grâce à l'intervention de professeurs titulaires du Capes créole. Mais qu'en est-il de la pratique de la langue au quotidien ? « Il y a un double phénomène », constate le maître de conférence à l'UA. « On assiste à une décréolisation sociolinguistique tant qualitative que quantitative, c'est-à-dire que l'usage du créole est de moins en moins étendu, les natifs du pays ont tendance à moins l'utiliser, et en même temps, nous observons une néocréolisation, grâce à la transmission qui se fait à l'école, mais aussi grâce à la présence de Caribéens (originaires de Sainte-Lucie, Dominique, Haïti) sur le territoire, qui s'expriment en créole ». Qu'en est-il en Guadeloupe ? « D'une manière générale, la Guadeloupe est plus créolophone et beaucoup moins francisée que la Martinique. Là-bas, le créole est plus présent dans la vie de tous les jours. Historiquement, la Martinique a toujours été l'enfant chérie de la France, d'où un processus de francisation plus fort ici ».

* Le Gérec-f : Groupe d'études et de recherches en espace créolophone et francophone.

En quoi consiste le concours ?

Épreuves écrites d'admissibilité

Première épreuve : composition en français sur un programme de civilisation portant sur des problématiques communes aux langues de France, relevant de la sociolinguistique et de l'histoire. Durée : 7 heures. Coefficient 2.

Deuxième épreuve : commentaire en créole d'un texte littéraire inscrit au programme. Durée : 7 heures. Coefficient 2.

Troisième épreuve : traduction. Durée totale : 6 heures. Coefficient 3. L'épreuve est constituée d'un thème et d'une version en créole. Les textes à traduire sont distribués simultanément aux candidats au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à chacune des deux traductions le temps qui leur convient, dans les limites de l'horaire imparti à l'ensemble de l'épreuve de traduction. Les candidats rendent deux copies séparées et chaque traduction est comptabilisée pour moitié dans la notation.

Épreuves orales d'admission

Le candidat doit préparer une leçon. Durée de la préparation : 5 heures. Durée de l'épreuve : 45 minutes (leçon : 30 minutes ; entretien : 15 minutes). Coefficient 4. La leçon est suivie d'un entretien sur une question de littérature ou de civilisation inscrite au programme. La leçon et l'entretien se déroulent en créole.

Explication linguistique en français suivie d'un entretien. Durée de la préparation : 2 heures. Durée de l'épreuve : 45 minutes (explication : 30 minutes ; entretien : 15 minutes). Coefficient 4. L'explication linguistique en français est suivie d'un entretien en français à partir d'un texte hors programme écrit en créole.

Explication en créole d'un texte littéraire. Durée de la préparation : 2 heures. Durée de l'épreuve : 45 minutes (explication : 30 minutes ; entretien : 15 minutes). Coefficient 2. L'explication en créole d'un texte littéraire inscrit au programme est suivie d'un entretien dans la même langue.